

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 24/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036618																																																																		
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié <u>Défaillance(s) majeure(s)</u> 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. <u>Défaillance(s) mineure(s)</u> 3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG. 4.15.4.a.1. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE : Détérioration 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVG,AVD,ARG,ARD.																																																																			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																					
N° D'AGRÈMENT : S013S227																																																																					
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																					
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																					
N° D'AGRÈMENT : 013S1572																																																																					
SIGNATURE : 																																																																					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																					
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																			
GH-708-GE (F)		29/06/2022		29/06/2022																																																																	
Marque		Designation commerciale																																																																			
CITROEN		E-C4																																																																			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																	
VR7BCZKXCNE023446		M1		VP																																																																	
Type/CNIT		Énergie																																																																			
M10CTRP122W988		EL																																																																			
Document(s) présenté(s)																																																																					
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 47006		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																			
MENTIONS LÉGALES																																																																					
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">-6.5m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">4%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">912daN</td> <td colspan="2">740daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>324daN</td> <td>316daN</td> <td>264daN</td> <td>286daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">3%</td> <td colspan="2">8%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>324daN</td> <td>316daN</td> <td>264daN</td> <td>286daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%) :</td> <td colspan="4">72%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 22%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-2.1%</td> <td>-2.9%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)</td> <td>-3.7%</td> <td>-2.5%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	-6.5m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		4%		Forces verticales :	912daN		740daN		Frein de service :					Forces de freinage :	324daN	316daN	264daN	286daN	Déséquilibre (<20%):	3%		8%		Forces de freinage (efficacité) :	324daN	316daN	264daN	286daN	Taux d'efficacité (≥ 58%) :	72%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 22%					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.1%	-2.9%			Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-3.7%	-2.5%		
	AVANT		ARRIERE																																																																		
	G	D	G	D																																																																	
Ripage (-8 à + 8m/km):	-6.5m/Km																																																																				
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		4%																																																																		
Forces verticales :	912daN		740daN																																																																		
Frein de service :																																																																					
Forces de freinage :	324daN	316daN	264daN	286daN																																																																	
Déséquilibre (<20%):	3%		8%																																																																		
Forces de freinage (efficacité) :	324daN	316daN	264daN	286daN																																																																	
Taux d'efficacité (≥ 58%) :	72%																																																																				
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 22%																																																																					
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.1%	-2.9%																																																																			
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-3.7%	-2.5%																																																																			